



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1275-304**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-304 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'agrandir la zone I2-128 à même le lot 5 741 983 inclus dans la zone I1-131 et y autoriser un usage de transport en commun urbain (4571) de la classe d'usage P3 : Communautaire-Utilités publiques, en concordance à la modification du Plan d'urbanisme n° 1270-73 »**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 6 juin 2022.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 22-07-06-15 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2022 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022 sous le numéro de certificat VD 2022-05.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.

Jean St-Antoine, avocat  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)